



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gare de chargement de Tamoil SA à Aigle

Une pollution a été évitée grâce aux systèmes de récupération exigés par l'Etat de Vaud

Un écoulement accidentel d'huile lourde s'est produit le 17 février sur le site de la gare de chargement de Tamoil SA, à Aigle. Le combustible a été entièrement recueilli dans les bacs de rétention construits selon les exigences du Département du territoire et de l'environnement (DTE). L'incident n'a pas causé d'atteinte à l'environnement et la situation fait l'objet d'un suivi attentif par la Direction générale de l'environnement (DGE).

Mercredi 17 février 2016, Tamoil SA a informé la DGE qu'un déversement d'environ 900 litres d'huile lourde s'était produit sur les dalles d'une passerelle de la gare de chargement d'Aigle. L'incident est survenu lors du remplissage d'un wagon-citerne. Cet écoulement a été entièrement recueilli dans les systèmes de rétention réalisés dans le cadre des récents assainissements du site, ordonnés par le DTE. Aucune atteinte à l'environnement liée à cet événement n'est donc à relever.

La DGE a procédé à une visite sur place et a fixé à l'entreprise un délai au 19 février 2016 pour nettoyer les ouvrages de rétention et les rendre à nouveau pleinement opérationnels. Dans cette attente, les autorités cantonales ont restreint certaines activités sur la gare de chargement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 février 2016

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 35 ; Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, DGE, 079 524 92 82.